



CSE SIEGE OPERATIONNEL DU 24/03/2022

1. ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière ordinaire du 17/02/2022
2. Désignation de deux élus titulaires du CSE Siège Opérationnel à la médiation sur les mètres carrés sociaux
3. Point d'information sur le projet de réorganisation de la Direction des opérations et services clients crédits présenté en CSEC e 13/01/2022
4. Point de situation COVID-19 sur le Siège Opérationnel
5. Information avant consultation sur le bilan 2021 de la CSSCT du Siège Opérationnel
6. Information avant consultation sur la mise à jour du DUER de la CSSCT du Siège
7. Information avant consultation sur le PAPRI Pact 2022 su Siège Opérationnel
8. Questions diverses

2. DEROULEMENT DE LA SEANCE

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière ordinaire du 17/02/2022

- ✓ Approbation à l'unanimité

2. Désignation de deux élus titulaires du CSE Siège Opérationnel à la médiation sur les mètres carrés sociaux

- ✓ Demande de modification de l'ODJ => demande approuvée
- ✓ Approbation à l'unanimité des candidatures de Messieurs CONDORELLI et SERIES

3. Point d'information sur le projet de réorganisation de la Direction des opérations et services clients crédits présenté en CSEC e 13/01/2022

- ✓ Approbation à l'unanimité

INTERVENTION UNSA

Agnès PERICAUD : Merci, Monsieur MIMOUNI, pour votre présentation et vos échanges plutôt clairs et abordables. J'ai écouté tout le monde. Je me dis de ce que j'entends, la transformation chez OSC est très importante, c'est sûr. Vous avez dit : on anticipe et tant mieux, on aime bien quand on entend on anticipe. Après il faut être clair sur la fonction qu'auront les salariés suite à cette transformation, ou on est middle office ou on fait de l'appui au réseau mais ce n'est pas la même chose. J'ai quelques années chez LCL et vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a quand même une barrière qui se gomme mais qui n'est pas complètement enlevée entre les gens du back et les gens du front, on est d'accord. Il est important, à mon sens, de rendre la fonction des personnes qui vont être remplacées pour les départs à venir, il faut rendre la fonction vendeuse et j'ai pris des notes, permettez-moi de lire : la fonction reconnue et vendeuse pour le recrutement et il faudra être très attentif aux activités qui sont demandées et à la qualité du travail à réaliser dans les secteurs pour que cela serve le collectif.

Je m'explique, j'ai entendu Monsieur TRUCHET tout à l'heure parler d'appui au réseau. Vous avez expliqué, on édite des documents, on les envoie au front et ils nous les renvoient. Je ne pense pas que l'on soit juste un passe-plat quand on est en OSC parce qu'il y a une vraie expertise, il y a une vraie compétence et il y a surtout un vrai intérêt pour le client même quand on est en back-office. Les salariés ont cette sensibilité d'aimer leur client et d'aimer aussi leur fonction

UNSA LCL
BC 400.18

2, avenue de Paris 94800 VILLEJUIF – 01 42 95 19 04
Courriel : lcl@unsa.org - <https://www.unsalcl.org>



donc nous UNSA, on sera plutôt sensible au devenir de ces personnes qui vont être remises que ce soit à Toulouse, à Clichy, il n'y a pas de lieu particulier. Ce qui est important c'est que la fonction qu'on va leur confier soit enrichissante pour eux, reconnue bien évidemment et puis toujours en évolution avec une formation adaptée.

4. Information avant consultation sur le PAPRI Pact 2022 au Siège Opérationnel

✓ Pas de question pour l'UNSA mais intervention suivante :

Annie GRANDMOUGIN : Je voulais dire que l'année dernière, j'ai participé aux réunions informelles pour la mise à jour des DUER et PAPRI Pact et je voulais dire à cette instance que j'avais beaucoup apprécié cette réunion informelle parce que c'est très long, la mise à jour de ces documents et effectivement, cela nous a permis d'avoir des échanges avec toutes les OS et de faire un travail construit. Personnellement, je suis favorable à renouveler l'expérience.

Philippe ROY : En fait, comme je le disais tout à l'heure, je vais vous écrire et on essaiera de recenser les souhaits des uns et des autres.

Frédéric GOMBERT : En tous les cas, c'était un moment d'échanges entre la vision que l'on a et que Philippe a sur la construction future. C'était intéressant d'avoir votre retour aussi donc on va en prendre note pour essayer d'adapter le meilleur dispositif ou la meilleure gouvernance pour travailler en concertation.

GRANDMOUGIN : Je voulais ré intervenir sur cette réunion informelle parce qu'il me semblait que l'année dernière, lorsque vous avez décidé de faire cette réunion préparatoire, cela avait été accepté je pense par toutes les OS. Vous avez fait appel ensuite à des volontaires et il me semble que l'on avait demandé plusieurs représentants des OS, je crois que c'était au moins deux. Personnellement, je ne suis pas titulaire en CSSCT, j'ai participé aux réunions. Ce que j'ai fait pour avoir des heures, j'ai utilisé mes heures de déléguée syndicale puisque je ne les utilisais pas à plein et après tout, pourquoi pas pour participer. Le but, si j'avais bien compris l'année dernière parce qu'il y avait une grosse mise à jour du DUER et du PAPRI Pact, c'était pour qu'ensuite, en séance CSSCT, cela nous permette d'avancer plus vite. Cela n'a pas empêché les élus ensuite de reprendre point par point ce qui avait été mis à jour mais cela avait été beaucoup moins long parce que déjà, en réunion préparatoire, on y a presque passé une journée. C'est dans le but de faire avancer les choses, ce n'est pas dans le but de court-circuiter les instances.

5. Questions diverses

A. GRANDMOUGIN : J'aurais voulu connaître le taux de la GSI cette année. Il était de quel ordre, de 3 %, de 3,5, de 2 ?

F. GOMBERT : pourquoi voulez-vous savoir cela ?

A. GRANDMOUGIN : parce que généralement, le taux de la GSI, cela donne à peu près le montant que vont toucher les salariés qui sont assujettis.

UNSA LCL
BC 400.18

2, avenue de Paris 94800 VILLEJUIF – 01 42 95 19 04
Courriel : lcl@unsa.org - <https://www.unsalcl.org>



F. GOMBERT : je ne peux pas vous répondre. Je ne l'ai pas.

A. GRANDMJUGIN : Vous n'avez pas le taux ?

F. GOMBERT : Je n'ai pas le taux et l'important, c'est par contre de pouvoir attribuer aux collaborateurs qui ont été identifiés comme tels d'avoir une mesure GSI.

A. GRANDMOUGIN : Oui mais c'est intéressant.

F. GOMBERT : Vous verrez les montants.

P. ROY : Je vais demander.

A. GRANDMOUGIN : Avoir un ordre de grandeur.

M. ROY : Je vais voir si on peut l'avoir.

FIN